

Les portions de texte surlignées en gris montrent des dates ou des informations à confirmer. Elles sont inscrites uniquement aux fins de publiciser l'échéancier envisagé par la Ville ou de faciliter le traitement ultérieur du dossier par les employés municipaux.

Pour toute question, merci de vous adresser au Service du greffe et du contentieux.

VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC



**RÈGLEMENT NUMÉRO 1028
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 770 AUX FINS DE METTRE
À JOUR LE RÉPERTOIRE DES
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX**

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges, en collaboration avec la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain (CRCPU) de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG-UQAM), a réalisé entre 2011 et 2015 le projet « *Notre patrimoine au cœur de notre identité* » visant à créer un inventaire du patrimoine bâti dans chacune des 23 municipalités de la MRC, dont notamment la Ville de Saint-Lazare;

ATTENDU QUE selon les critères d'évaluation utilisés lors de la réalisation de l'inventaire, certains bâtiments patrimoniaux identifiés dans le répertoire de Saint-Lazare n'ont pas été retenus et d'autres ont été ajoutés;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme :

- [1] dans une première phase, afin de retirer les bâtiments non retenus dans l'inventaire de la MRC;
- [2] dans une deuxième phase, afin d'ajouter une partie des bâtiments retenus dans l'inventaire de la MRC;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2017, conformément à l'article 109.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 (LAU);

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, lors de la séance du 4 juillet 2017 :

- [1.] un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Robert Grimaudo;
- [2.] le projet de règlement a été présenté;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 25 juillet 2017, conformément à l'article 109.2 de la LAU;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Marc-André Esculier
Appuyé par Richard Nataf

D'adopter le projet de règlement numéro 1028. Ce dernier statue et ordonne :

Table des matières

Article 1	Objet
Article 2	Modification de l'article 6.7.3
Article 3	Modification de l'annexe 1
Article 4	Modifications du plan 6

Article 1 **Objet**

L'objet du présent règlement est de retirer les bâtiments non retenus dans l'inventaire de la MRC du règlement du plan d'urbanisme numéro 770, comme mentionné au préambule.

Article 2 **Modification de l'article 6.7.3**

L'article 6.7.3 « Favoriser la mise en valeur et la protection des bâtiments présentant un intérêt patrimonial » du plan d'urbanisme numéro 770 est modifié :

[1.] par le remplacement du 5^e moyen de mise en œuvre « Répertoire les bâtiments patrimoniaux et créer des fiches techniques de chacun des bâtiments » par le suivant :

« - faire une mise à jour, en deux (2) phases, du répertoire des bâtiments patrimoniaux en fonction de l'inventaire du patrimoine bâti réalisé entre 2011 et 2015 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, en collaboration avec la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain (CRCPU) de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG-UQAM) :

- phase I : retrait des bâtiments non retenus;
- phase II : ajout d'une partie des bâtiments identifiés par la CRCPU ne faisant pas partie du répertoire; »;

[2.] par l'ajout du moyen de mise en œuvre suivant à la fin de l'article :

« - mettre en place un règlement portant sur la démolition d'immeubles. ».

Article 3 **Modification de l'annexe 1**

L'annexe 1 « Répertoire des bâtiments patrimoniaux » du plan d'urbanisme numéro 770 est modifié par le retrait des adresses suivantes et de leur photo :

- 860, rue Duhamel
- 958, rue Duhamel
- 1258, rue Gareau
- 1896, montée Harwood
- 1987, montée Harwood
- 2315, montée Harwood
- 2356, côte Saint-Charles
- 2451, côte Saint-Charles
- 2533, côte Saint-Charles
- 2591, côte Saint-Charles
- 2795, côte Saint-Charles
- 1435, montée Saint-Lazare (entrepôt de la conserverie)
- 1490, chemin Saint-Louis
- 2571, chemin Saint-Louis
- 1614, chemin Sainte-Angélique
- 1943, chemin Sainte-Angélique
- 3987, chemin Sainte-Angélique
- 3996, chemin Sainte-Angélique

Article 4 **Modifications du plan 6**

Le plan 6 « Patrimoine » du plan d'urbanisme numéro 770 est modifié par le retrait, dans la légende et dans le plan, des éléments suivants :

[1.] bâtiment patrimonial résidentiel (points oranges);

- [2.] bâtiment patrimonial commercial (points rouges);
- [3.] bâtiment patrimonial public (points bleus);
- [4.] bâtiment patrimonial agricole (points verts);

Robert Grimaudo,
Maire

Nathaly Rayneault, avocate, MPA - LLM, oma
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

Certificat d'approbation

Conformément à l'article 357, alinéa 3, de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, nous attestons que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a délivré le certificat requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. C-19, le


Robert Grimaudo,
Maire

Nathaly Rayneault, avocate, MPA - LLM, oma
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

Procédure suivie

- [1.] Transmission du projet de règlement aux membres du conseil le 29 juin 2017;
- [2.] Avis de motion donné le 4 juillet 2017 (avis numéro : 07-326-17) et présentation du règlement;
- [3.] Adoption du projet de règlement le 4 juillet 2017 (résolution numéro 07-336-17);
- [4.] Avis annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation publié le 8 juillet 2017 dans le journal « Première Édition » et sur le site Internet de la Ville puis affiché au babillard du centre communautaire (109.3 LAU : délai de 15 jours);
- [5.] Transmission du projet de règlement et de la résolution d'adoption à la MRC le 7 juillet 2017 (109.1 LAU);
- [6.] Tenue de l'assemblée publique de consultation le 25 juillet 2017 (109.2 et 109.3 LAU);
- [7.] Rédaction et distribution interne du compte-rendu de la consultation publique le 25 juillet 2017;
- [8.] Intégration des données (nombre de personnes présentes à la consultation publique) au registre de bilan des activités tenu par le Service des communications le 26 juillet 2017;
- [9.] Adoption du règlement le 1^{er} août 2017 (résolution numéro 09-XXX-17) (109.5 et s. LAU);
- [10.] Transmission du règlement et de la résolution d'adoption à la MRC le 4 août 2017 (109.6 LAU);
- [11.] Certificat de conformité de la MRC délivré le ... (cela correspond à la date d'entrée en vigueur);
- [12.] Publication d'un avis d'entrée en vigueur du règlement le ... (110 LAU);

- [13.] Transmission à la MRC à toute municipalité dont le territoire est contigu à celui de Saint-Lazare d'une copie certifiée conforme du règlement le ... (110.2 LAU);
- a) L'envoi aux municipalités contiguës peut être électronique.
- [14.] Préparation de toute codification administrative par le Service de l'urbanisme puis distribution de celle-ci :
- a) Par le Service du greffe et du contentieux : réseau informatique de la Ville [0200 et REG_public], site Internet de la Ville et MRC [cour municipale]), le ...;
- b) Par le Service de l'urbanisme : aux abonnés du service de mise à jour.
- [15.] Préparation de la version « LR » par le Service du greffe et du contentieux, le ...

Notre  : 0230-210 (37 548)

Z:\0200 - GC\0230 - Lois privées et règlements municipaux\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1000-1099\1028_mod 770_batiments patrimoniaux (37548)\2017-07-04_REG 1028-P1_adopté.docx